



PRÉFET DE LA LOIRE- ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 23 février 2024

UKRAINE – Poursuite de la mobilisation de l'État et des partenaires collectivités, associations et bailleurs sociaux pour une insertion durable des ménages accueillis

Consécutivement à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et à la décision du Conseil de l'Union européenne du 4 mars 2022 d'activer la directive du 20 juillet 2001, le département de Loire-Atlantique accueille aujourd'hui environ 2500 déplacés en provenance d'Ukraine, chiffre stable depuis le début de l'année 2023. Depuis le début de l'année 2024, l'accueil de primo-arrivants s'est stabilisé autour de 3 à 10 personnes par semaine.

La période de gestion de l'urgence qui a fait suite à ce premier accueil a été suivie, durant le courant de l'année 2023, d'une phase de gestion tournée vers l'insertion, la recherche d'autonomie et l'intégration des bénéficiaires de la protection temporaire accueillis dans le département.

Le maintien dans la durée de ces publics sur le territoire, singulièrement sur les arrondissements de Saint-Nazaire (45 % des ménages), et ceux de Nantes (40 % des ménages) a conduit à poursuivre la mobilisation des logements collectifs par les services de l'État ainsi qu'à renforcer l'accompagnement social de ces publics pour faciliter leur insertion durable dans l'emploi, dans l'accès au droit et la scolarisation des enfants.

Ainsi, les déplacés en provenance d'Ukraine restent toujours majoritairement accueillis dans des hébergements collectifs ou en logement social : 800 personnes sont ainsi toujours hébergées dans des sas collectifs ou des logements mis à disposition de manière temporaire ; 650 ont pu initier un parcours vers le logement social, étant relogées par les bailleurs sociaux en relation avec leur parcours vers l'emploi dans le cadre d'un protocole entre l'État et l'Union Sociale de l'Habitat (USH) ; le reste des déplacés ont pu trouver des solutions individuelles de logement.

Par ailleurs, près de 400 enfants sont scolarisés dans le système scolaire et près de 200 personnes bénéficient d'un programme de formation dans l'enseignement supérieur. L'accompagnement des déplacés ukrainiens vers l'emploi est également encourageant, ainsi qu'en témoigne un sondage réalisé en 2023 sur les publics accueillis en hébergement collectif, 47 % d'entre eux exerçant une activité professionnelle.

L'État poursuit cet accompagnement des déplacés ukrainiens avec l'appui des collectivités, des acteurs associatifs et des hébergeurs citoyens compte tenu de l'ancrage des publics sur le territoire départemental.